



Questions diverses CGT douanes CTR des 9 et 10 juillet 2019

Question 1

Dans un courrier en date du 20/06/19, nous avons saisi la direction générale sur la nécessaire refonte du BOD relatif aux équipes cynophiles par la tenue d'un groupe de travail que nous réclamons depuis plus de 2 ans.

Nous faisons également état des difficultés rencontrées par les collègues quant à la garde de leurs chiens, actuellement intégralement à leurs frais. La direction générale envisage-t-elle une prise en charge afin de soulager nos collègues, seuls agents des douanes à devoir payer de leurs propres deniers des frais inhérents à leur activité professionnelle?

Question 2

Les élus en CAP centrale ont été auditionnés il y a quelques mois par l'inspection des services au sujet de la déontologie. Nous attendons la tenue d'un groupe de travail afin de pouvoir débattre des conclusions de ce rapport.

Question 3

Le 20/03/19, la CGT vous adressait un courrier sur le déploiement des téléphones portables. Celui-ci vous interrogeait sur des questions de forme et de fond auxquelles nous n'avons pas eu de réponse. Merci de bien vouloir nous apporter ces réponses à l'occasion de ce CTR.

Question 4

Un remplacement à grande échelle est actuellement en cours pour les cartes Cybèle. Nous n'avons pas souvenir qu'il nous avait été indiqué que ces cartes avaient une durée de vie limitée lors de leur mise en place il y a 3 ans. Quel est le coût global et la durée de ce renouvellement à grande échelle ? D'autre part, la délivrance de nouvelles cartes nécessitant à nouveau la signature de CGU, nous vous demandons de fournir aux agents la dernière version corrigée de celles-ci.

Question 5

Vous n'êtes pas sans savoir que Microsoft n'assurera plus la prise en charge de Windows 7 le 14 janvier 2020 (*plus aucune correction des failles...*), ce qui nécessitera l'achat de nouvelles licences Windows 10 pour tout le parc, avec un coût certain...! A moins que la DGDDI opte pour un système libre comme bon nombres d'administrations (gendarmerie, hôpitaux, Assemblée Nationale...). Quelle orientation est envisagée pour la DGDDI ?

Question 6

Le 30/01/19, la CGT vous alertait sur l'obligation réglementaire de la mise en place de zones de quarantaine dans les ports et aéroports. A ce jour, il n'y a que Roissy qui est en conformité avec ces obligations. Dans sa réponse du 07/06/19, le Ministre G.Darmanin rappelle les obligations sur 8 aéroports et 7 ports de métropole comme nous l'avions indiqué, et indiquant que d'autres projets de structures d'accueil sont en cours actuellement à Nice, Toulouse-Blagnac et Beauvais. Cette réponse ne peut nous satisfaire puisqu'elle ne répond que partiellement à nos inquiétudes. En effet, qu'appelle-t-on « projets en cours » ? Pourquoi les aéroports d'Orly, Marseille-Provence, Lyon-St-Exupéry, Bâle-Mulhouse et les ports de Rouen, Dunkerque, Le Havre, Nantes-St-Nazaire, La Rochelle, Bordeaux et Marseille ne sont toujours pas équipés ? Quelles sont les raisons de ce retard ? Quel calendrier prévisionnel pour la mise en conformité ?

Question 7

La CGT a été alertée sur le sous-dimensionnement critique du service des fonds de transfert des tabacs de Boissy-St-Léger. Ce service, mis en place début janvier mais véritablement actif depuis quatre mois, compte tenu des publications réglementaires tardives, est composé de huit agents, dont cinq recrutés sans concours, pour un dimensionnement évalué initialement à quinze personnes. Ce service, très surveillé politiquement par le lobby des débiteurs de tabac, doit gérer une enveloppe de 26 millions d'euros par an et devrait, à terme, traiter environ 1500 dossiers par an. Pour l'heure, seuls 200 dossiers ont été déposés. Grâce à une mobilisation constante et très sérieuse des agents, 95 % des dossiers sont pris en charge et plus de 100 dossiers pré validés. Faute d'agents formés, en nombre suffisant, dédiés à cette mission et de moyens performants, la cadence sera impossible à tenir. Les agents en poste ont demandé, par le biais de leur hiérarchie, des effectifs supplémentaires et des outils ad hoc en remplacement de tableurs bricolés par les agents en poste. La situation est aujourd'hui critique car le service ne sera pas en mesure de traiter, en l'état actuel des choses, l'ensemble des dossiers qui seront amenés à lui échoir. Ce besoin est exprimé par les agents, mais également par le DI IDF. La direction générale va-t-elle prendre en compte la situation de ce service en souffrance assez rapidement pour éviter la faillite ?

Question 8

Le 29/03/19, la CGT vous a envoyé un courrier sur les conditions d'exercice de la mission sûreté et plus précisément sur la formation qualifiante dispensée à l'ENBDLR. Nous n'avons pas eu de réponse à ce courrier. Faut-il en déduire dans cette non-réponse que les rumeurs sur la disparition de cette mission, véhiculées par vos directeurs, et brandie comme menace pendant toute la durée du conflit, sont fondées ?

Question 9

A l'occasion de notre rencontre avec le rapporteur spécial de la commission des finances le 10/04/19, nous avons eu l'occasion, et il l'a dit dans son rapport, de faire part de nos inquiétudes sur l'effectif sous évalué pour ces nouvelles missions structurantes pour la DGDDI. La première projection, présentée dans les documents de travail du CTR des 17 et 25 janvier derniers, concernait les 500 premiers emplois dits « Brexit ». Nous vous avons alors dit que de nombreuses brigades et de nombreux bureaux avaient été oubliés dans cette première présentation. Vous aviez dit alors que l'affectation des 200 suivants serait affinée en fonction des besoins et/ou des oublis. Qu'en est-il à ce jour ?

Question 10

Dans le cadre du Brexit, des brigades ont vu leur effectif renforcé. Cet accroissement d'agents devait logiquement s'accompagner de moyens supplémentaires, notamment des véhicules. Nous souhaitons qu'un point d'étape soit fait sur le déploiement de ces véhicules dans toutes les brigades impactées par le Brexit. En effet, la flotte de certaines brigades n'a pas été augmentée alors même que les effectifs ont été renforcés

Question 11

La BSN de Mayotte va être supprimée à la fin de l'année. Nous nous étonnons que cette décision ne figure pas à l'ordre du jour de ce CTR.

Au delà du problème de fond de la disparition d'un nouvel élément nautique dans le cadre des missions douanières et de la lutte contre la fraude, au profit d'un élément nautique de lutte contre l'immigration, nous vous interrogeons sur le devenir des collègues de cette brigade et vous interpellons sur l'attention particulière qu'il vous faudra avoir sur ces spécialistes, tant au niveau reclassement qu'indemnitaire.

Question 12

En application du premier alinéa de l' [article 82 du code général des impôts \(CGI\)](#), les avantages en nature, c'est-à-dire la mise à disposition ou la fourniture par l'employeur à ses salariés d'un bien ou d'un service à titre gratuit ou à un prix inférieur à leur valeur réelle, sont, au même titre que la rémunération versée en espèces, imposables à l'impôt sur le revenu (BOI-RSA-CHAMP-20-30-50-20190419 et BOI-RSA-BASE-20-20-20190419) L'utilisation à titre privé par les salariés d'outils issus des NTIC (téléphone mobile, micro-ordinateur, etc.) mis à leur disposition par l'employeur constitue un avantage en nature.

L'avantage en nature est évalué sur option de l'employeur soit :

- sur la base des dépenses réellement engagées ;
- sur la base d'un forfait égal à 10 % du coût d'achat de ces outils ou 10 % du coût annuel de l'abonnement.

Le ministère des Comptes Publics compte-t-il exonérer les agents des Douanes de ce dispositif ?

Question 13

Les collègues des CODT demandent un groupe de travail au niveau national afin de pouvoir porter des demandes communes notamment sur une harmonisation des méthodes et conditions de travail, des moyens mis à disposition, etc. Nous rappelons que la CGT a, à de nombreuses reprises, demandé les retours sur la mise en œuvre du CODT à Bordeaux avant mise en œuvre généralisée. Nous sommes toujours en attente d'un bilan.